

Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2023**



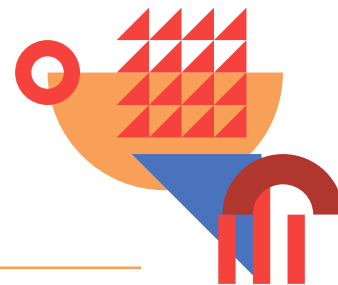
**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





INTRODUCTION



Les Pays de la Loire...

...région dynamique sur les plans économique et démographique, compte 3,8 millions d'habitants dont 31% ont moins de 24 ans. Ce territoire, à dominante rurale, est néanmoins doté d'un réseau urbain équilibré (une métropole, 2 agglomérations de plus de 300 000 habitants, 4 agglomérations de plus de 100 000 habitants).

Au niveau culturel, cette région, dynamique, est fortement attractive et dispose de forts atouts.

Un réseau important de labels et de lieux culturels :

- 5 scènes nationales, 1 centre dramatique national, 2 centres chorégraphiques nationaux, 1 orchestre national, 1 opéra, 1 fonds régional d'art contemporain, 1 centre national de création musicale, 2 centres d'art contemporain d'intérêt national, 7 scènes conventionnées, 7 scènes de musiques actuelles, 29 compagnies conventionnées, 6 pôles régionaux de coopération soutenus à divers titres par la DRAC (musique actuelle, livre, spectacle vivant, patrimoine, mécénat, arts visuels) un ensemble de lieux intermédiaires (scènes spécialisées, atelier de fabrique artistique).

Un réseau structurant d'établissements d'enseignement supérieur soutenu par le ministère de la Culture, avec notamment 3 établissements publics de coopération culturelle dont 2 sont à dimension interrégionale : l'École supérieure d'art et de design Tours-Angers-Le Mans (TALM) ; le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur interrégional Bretagne-Pays de la Loire ; l'École supérieure des beaux-arts de Nantes et de Saint-Nazaire; l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes ; le Centre national de danse contemporaine d'Angers ou encore l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) au Mans.

Un **domaine patrimonial riche** avec un réseau de 12 villes ou pays conventionnés « art et histoire » ; 2 174 monuments et 16 389 objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques ; 64 édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » ; 54 musées labellisés « musées de France ».



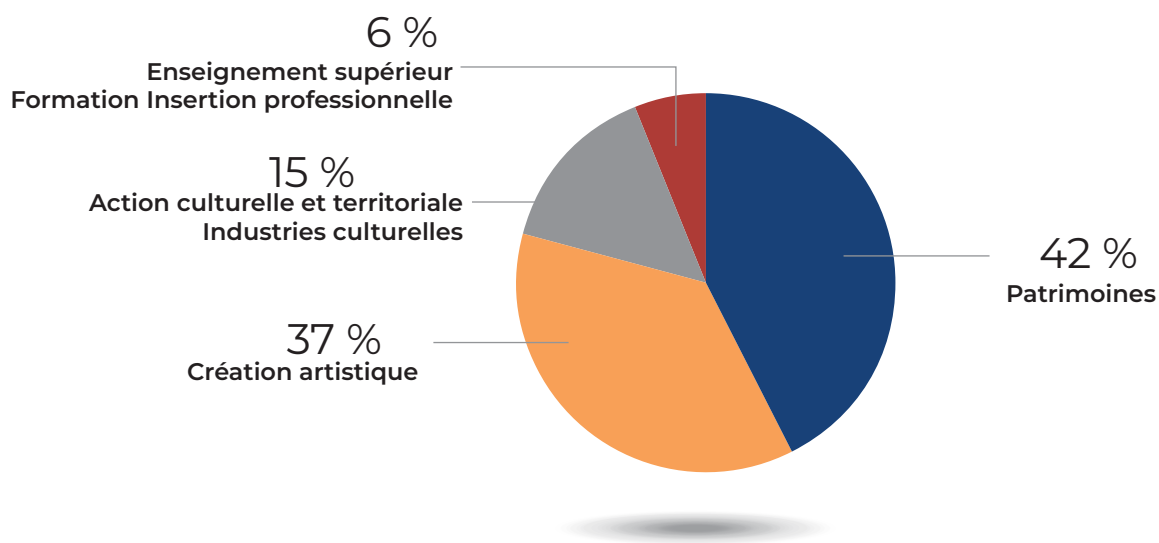
BUDGET

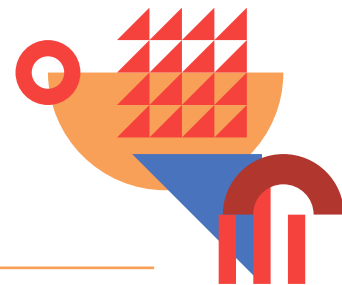


Budget total
DRAC 2023 **54 383 717 €**

Répartition

Patrimoines	22 861 383 €
Création artistique	19 692 991 €
Action culturelle et territoriale Industries culturelles	7 982 180 €
Enseignement supérieur - Formation Insertion professionnelle	3 847 163 €
TOTAL	54 383 717 €





PATRIMOINES



En 2023, l'État a consacré
à la conservation et la
valorisation du patrimoine.

contre 17,9 M€ en 2022

22 861 383 €

Répartition des crédits dévolus aux patrimoines par action

Monuments historiques	18 081 312 €
Architecture	723 594 €
Musées de France	2 108 304 €
Archives et célébrations nationales	142 363 €
Acquisitions et enrichissement des collections publiques	116 175 €
Archéologie	1 689 635 €
TOTAL	22 861 383 €





CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE



2 174

**biens immobiliers classés ou
inscrits au titre des Monuments
historiques**

16 389

**objets mobiliers classés ou
inscrits au titre des Monuments
historiques**

20

Jardins remarquables

12

Villes et Pays d'art et d'histoire

64

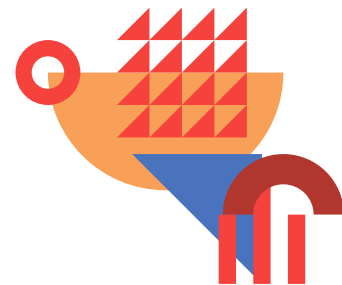
**édifices labellisés « architecture
contemporaine remarquables »**

20 974

vestiges archéologiques

54

Musées de France



ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

En 2023, l'archéologie préventive en région Pays de la Loire est resté à un niveau très élevé, reflet du dynamisme de l'aménagement territorial. L'activité a porté aussi bien sur les zones rurales qu'urbaines. Elle s'est concentrée en particulier sur le littoral. Le service régional de l'archéologie (SRA) a exercé sa mission de contrôle scientifique et technique dans le cadre de 147 diagnostics et de 42 fouilles au titre de l'archéologie préventive. La superficie diagnostiquée a atteint les 530 hectares, répartis dans les cinq départements, avec 435 ha pour la Loire-Atlantique.

L'aide au financement des diagnostics, pour les collectivités ayant un service archéologique habilité, s'élève à 1 047 130 €.

Pour la région en 2023, l'État a aidé à hauteur de 4 588 700 € le financement des fouilles préventives, soit 30 % du coût total des opérations.

ACCOMPAGNEMENT DE LA RECHERCHE ET CONTRÔLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES OPÉRATIONS

La DRAC – en concertation avec la Commission territoriale de la recherche archéologique – accompagne les projets de recherche archéologique et de diffusion de la connaissance. L'archéologie programmée se renforce et s'affermi avec des opérations solides, reconduites annuellement. Le SRA coordonne ces recherches sur l'ensemble du territoire et une attention particulière est portée à l'accompagnement des étudiants et des associations dans leur projet de prospection. L'État a soutenu à hauteur de 370 000 € les projets de recherche et de publication.



MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE ET CENTRE DE CONSERVATION

La DRAC poursuit sa politique de gestion des biens archéologiques mobiliers avec la conduite de plusieurs chantiers des collections.

L'État a soutenu à hauteur de 150 000 € les collectivités territoriales partenaires dans la gestion de ce mobilier.

La DRAC œuvre également à la mise en place départementale de centres de conservation et d'étude (CCE), avec la création d'un CCE sur le site de Paixhans au Mans en partenariat avec la préfecture de la Sarthe.

VALORISATION, MÉDIATION ET DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

Le SRA accompagne les actions de valorisation et d'éducation artistique et culturelle en lien avec l'archéologie.

Il a finalisé la numérisation de l'ensemble des rapports d'opération archéologique qui sont désormais accessibles à tous.

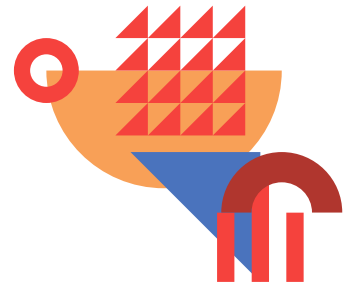
Le SRA est un acteur important dans la formation des futurs archéologues : il accueille régulièrement des stagiaires du Master « Métiers de l'archéologie » de Nantes Université et des élèves conservateurs de l'Institut national du patrimoine (INP). Il participe à l'enseignement au sein de Nantes Université et à l'organisation des Séminaires d'archéologie de l'Ouest (SAO) à destination des étudiants.



Focus

FAUBOURG SAINT-MICHEL

À Guérande, Faubourg Saint-Michel (Loire-Atlantique), un diagnostic puis une fouille sur 3000 m² d'un projet d'aménagement ont permis de mettre en lumière une occupation médiévale datée des 12^e-13^e siècles. 4 dépôts monétaires ont été retrouvés, déposés dans des poteries en céramique. Il s'agit d'une cache multiple attribuable aux années 1341-1342. Dans le cadre de l'étude en laboratoire, ces dépôts monétaires, composés de plus de 2 000 monnaies, ont pu être étudiés par différents spécialistes. Un scanner, une tomographie et une photogrammétrie puis une fouille minutieuse de chaque dépôt ont permis de mieux appréhender les pratiques de thésaurisation et de gestion de l'argent domestique à cette époque. Cette étude pluridisciplinaire de dépôt monétaire est innovante et rare.



Focus

LA CHAPELLE LAUNAY

Au sein de l'abbaye de Blanche-Couronne située à La Chapelle Launay (Loire-Atlantique), la fouille dans l'église a mis au jour deux découvertes exceptionnelles. Dans un premier temps, quatre ensembles de statuaire polychrome, qui ont été placées de part et d'autre de la nef. Ces statues féminines et masculines sont en pierre calcaire et présentent une variété de couleur peinte. Elles sont actuellement en cours d'étude et de restauration. Cette même fouille a également livré des ardoises gravées. Sur l'une d'entre elles, on peut lire une partition musicale probablement liée aux chants grégoriens de cette ancienne abbaye bénédictine.

MONUMENTS HISTORIQUES



PROTECTION DES MONUMENTS

En 2023, l'activité d'instruction des demandes de protection d'édifices au titre des Monuments historiques a été marquée par un niveau d'exigence accru concernant la qualité des édifices proposés, leur authenticité et leur intégrité. On peut saluer l'inscription de nouveaux édifices tels que l'église Sainte Anne à Donges (Loire-Atlantique), édifiée après la Seconde Guerre, la motte castrale de Peray (Sarthe), pour lesquelles une demande de classement a été formulée. De nombreux classements ont été prononcés par la commission nationale, portant sur la cantine de Wogensky à Marçon (Sarthe), le musée Robert Tatin et le Manoir de l'Épinay, tous deux à Cossé le Vivien (Mayenne), le donjon de Commerquiers (Vendée).

TRAVAUX

La DRAC a mobilisé un budget de 15,2 M€ pour la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine protégé au titre des monuments historiques en 2023.

PLAN DE RELANCE

Les opérations ouvertes dans le cadre du plan de relance s'achèvent. À la cathédrale de Luçon, la restauration du baldaquin (680 000€) a permis de remettre en valeur cette belle pièce de l'édifice. À la cathédrale du Mans, la restauration extérieure de la chapelle de la Vierge (2,5M€) met en lumière la très grande qualité des vitraux XIII^{es}, aujourd'hui protégés par des verrières de doublage. Seul le chantier des couvertures de la cathédrale d'Angers a pris du retard, victime d'un défaut d'approvisionnement en ardoises.



Trois édifices n'appartenant pas à l'État ont bénéficié des crédits du Plan de relance, pour un montant total de 1,48 M€. À l'église de Cossé-en-Champagne (Sarthe), les travaux de restauration des couvertures sont en cours. En Maine-et-Loire, les travaux à l'église Saint-Laurent de Baugé-en-Anjou et à la Maison Adam d'Angers sont en voie d'achèvement.

L'avenant culture du CPER 2021-2027, signé avec la Région en 2022, permet la poursuite de l'accompagnement des opérations de restauration des remparts de Guérande (Loire-Atlantique), de l'abbaye de Blanche Couronne à La Chapelle-Launay (Loire-Atlantique), ainsi qu'à l'abbaye de Fontevraud (Maine-et-Loire) et mobilise des crédits sur une opération nouvelle à l'église prieurale de Cunault (Maine-et-Loire). Sur la durée du CPER, l'État consacrera 9,5 M€ à l'ensemble de ces opérations.

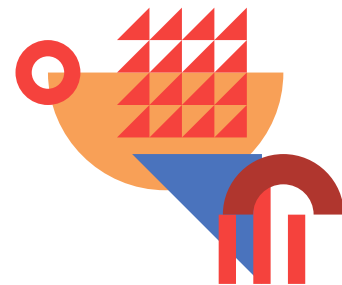
Quatorze opérations ont bénéficié d'un soutien particulier au titre du Fonds incitatif et partenarial (FIP). Destiné aux travaux sur édifices situés dans des communes de moins de 2 000 habitants ou de moins de 10 000 habitants à faible ressources, ce fonds a soutenu des propriétaires publics ou privés à hauteur de 743 000 €. Ce chiffre est resté stable par rapport à 2022. Les demandes de subvention pour des diagnostics préalables aux travaux poursuivent leur forte croissance, déjà sensible en 2022, pour un montant subventionné de 337 000 €. Les travaux sur objets mobiliers protégés, en mains publiques ou privées, subissent également une tendance haussière pour atteindre 706 000 €, principalement due aux restaurations de bateaux. De façon exceptionnelle, les travaux du trois-mâts barque Belem a pu bénéficier d'un soutien à hauteur de 500 000 € en 2023 totalisant sur deux exercices une subvention de 900 000 € de la part de la DRAC.



Focus

LA MAISON BLEUE D'ANGERS

La restauration de l'immeuble d'habitation « la Maison bleue » d'Angers a commencé en 2023. Sélectionnée par la Mission patrimoine en péril, l'opération sur cet édifice classé permet de restaurer les tesselles bleu, blanc et or de la mosaïque réalisée par Odorico en 1929. Encrassées, maintenues en place par un tissu encollé, les tesselles retrouvent leur éclat, tandis que l'étanchéité, les problèmes structurels de cet immeuble en béton armé construit par Jusserand sont traités, redonnant tout son lustre à cet immeuble en gradins, témoin de la diffusion du style Art déco.



Focus

CATHÉDRALE DE NANTES

À la suite de l'incendie du 18 juillet 2020, la DRAC a commandé des études sur l'état de l'édifice, à assurer le déblaiement des vestiges (plus de 100 m³) et organisé la dépollution de la cathédrale et des objets qu'elle contient, achevée début 2023. Les travaux de restauration ont commencé : l'orgue de chœur est en atelier, ainsi que de nombreux tableaux et objets d'art ; d'impressionnants échafaudages sont montés dans la cathédrale pour débiter la restauration du chœur, puis du transept sud. La réflexion autour de la création d'un nouvel orgue de tribune et d'une nouvelle verrière, détruits par l'incendie, a commencé. Surtout, l'opération de restauration du tombeau du duc et de la duchesse de Bretagne a pu débiter. Retardée par l'incendie, elle consiste en une décontamination par les sels des parties basses du tombeau, entraînant un démontage complet de ce dernier, une mise en bain de dessalement, une restauration légère des sculptures, leur étude et la fouille du tombeau et du sol.



Focus

LES OPÉRATIONS À LA CATHÉDRALE D'ANGERS

La réalisation d'une galerie de protection du portail polychromé de la cathédrale par l'architecte japonais Kengo Kuma est entré dans une nouvelle phase avec la fin des études d'avant-projet et le choix des entreprises en 2023. Le portail et la façade contre laquelle elle s'appuiera ont fait l'objet d'une restauration. La rose sud de la cathédrale a été restaurée, permettant de redécouvrir la grande valeur des vitraux réalisés en 1451-1454, qui feront exceptionnellement l'objet d'une analyse approfondie par l'accélérateur de particules AGLAE et d'une exposition organisée par le musée du Moyen âge à l'hôtel de Cluny sur les arts sous Charles VII.



MUSÉES



ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES MUSÉES

La DRAC apporte une expertise scientifique et technique aux musées de la région. En 2023, elle a effectué 65 missions – conseils scientifiques, comités techniques, comités de pilotage, rencontres professionnelles, réunions de travail, visites de sites – auxquelles il faut ajouter trois missions de la MISSA (Mission Interministérielle de Sécurité et de Sûreté), huit missions de l'architecte-conseil des Musées de France et quatre missions d'un conservateur du bureau de l'animation scientifique et des réseaux du service des musées de France.

La DRAC a accompagné la rédaction de projets scientifiques et culturels (PSC) et instruits et validé le PSC de l'écomusée du Daviaud (Vendée).

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES CHANTIERS DE RÉNOVATION DES MUSÉES

L'État a soutenu à hauteur de 1 214 631 € en CP et 1 849 620 € en AE les projets d'investissement des musées de la région :

- études de programmation : rénovation des musées et création de réserves mutualisées au Mans (Sarthe), refonte de l'accueil du musée départemental Robert Tatin (Mayenne).
- projets en phase concours : musée de l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne (Vendée), muséum d'histoire naturelle de Nantes (Loire-Atlantique), projets inscrits au CPER.
- projets en phase chantier : musée municipal de Fontenay-le-Comte (Vendée), poursuite des travaux du musée Dobrée (Loire-Atlantique).

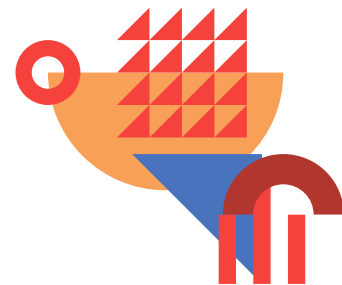
- chantiers des collections : musée municipal de Fontenay-le-Comte (Vendée), mise en sécurité des collections du Musée d'art naïf et d'art singulier de Laval (Mayenne).

AIDES AUX PROJETS

La DRAC a soutenu à hauteur de 240 000 € des actions en lien avec des expositions ou la gestion des collections. 53 000 € de subventions ont été allouées pour accompagner des projets de médiation ou de développement des publics. 23 912 € ont également été attribués à des opérations incluant des musées dans le cadre de l'appel à projets PNV (numérisation et valorisation des contenus culturels).

ENRICHISSEMENT ET RESTAURATION DES COLLECTIONS

La DRAC a organisé en 2023 deux commissions de restauration (36 dossiers examinés correspondant à 8 258 œuvres, pour un montant total de 283 081 €), et trois commissions d'acquisition (159 dossiers examinés, correspondant à 1 767 œuvres, pour un montant total évalué de 3 061 579 €). 6 dossiers de restauration ont été examinés en délégation permanente, ainsi que 45 dossiers d'acquisition correspondant à 102 œuvres pour un montant total de 157 232 €. Ce dynamisme, surtout lié aux libéralités (dons, legs, donations), souligne l'attractivité des musées ligériens. En matière d'acquisitions à titre onéreux, le soutien de l'État s'est élevé à 116 176 € dans le cadre du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM). Le soutien aux restaurations s'est élevé à 59 680 € dans le cadre du Fonds régional d'acquisition restauration.



Focus

UNE NOUVELLE MAISON DES ILLUSTRES

Né en 1872, Charles Milcendeau a fait ses études à La Roche-sur-Yon avant d'intégrer l'Institut Livet à Nantes, en 1888, pour suivre des études de dessin technique. Après son échec au concours d'entrée de l'École des Beaux-Arts de Paris, Gustave Moreau l'accueille dans son atelier, marquant ainsi le début de sa vie d'artiste, en 1892. Bénéficiant du fourmillement de l'atelier, Charles Milcendeau y lie de solides amitiés avec Gustave Rouault, Eugène Martel, Simon Bussy, Albert Marquet, Henri Matisse et Henri Evenpoel. Poussé par Moreau et ses camarades d'atelier, Charles Milcendeau voyage, multiplie les rencontres élargissant ses sources d'inspiration. Ce provincial, profondément attaché à sa région natale, le Marais de Monts, choisira comme sujet d'inspiration les personnes qui l'entourent. C'est un défenseur du peuple, il s'inscrit pour partie dans les courants régionalistes qui sont nés dans la Bretagne voisine mais également au Pays basque.

En 1905, profitant de moyens financiers laissés par son père, Charles Milcendeau fait l'acquisition des bâtiments du lieu-dit le Bois-Durand. Entre bocage et marais, ce lieu va devenir la résidence principale du peintre. Il s'y installe avec Marguerite Bonnor, son épouse, et y reviendra après chacun de ses voyages. >>

>> Les bâtiments sont composés d'une petite maison en pierre qui borde le marais, elle devient sa maison d'habitation.

Un autre bâtiment au toit de roseaux, aujourd'hui disparu, est aménagé en atelier. Dans la maison d'habitation, Charles Milcendeau décore une des pièces, la chambre, de peintures murales inspirées des courants orientalistes de cette période.

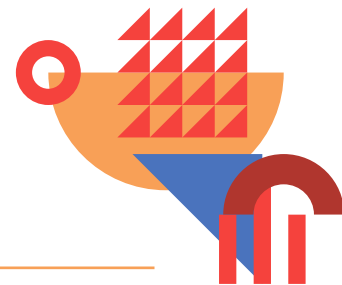
En 1919, après le décès de Charles Milcendeau, Marguerite demeure seule au Bois-Durand jusqu'à son décès en 1954.

VALORISATION DU PATRIMOINE

LES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire pour le territoire Coëvrons-Mayenne, suivi en 2024 de la signature de la convention entre l'État, le Conseil départemental de la Mayenne, la Communauté de Communes des Coëvrons et Mayenne Communauté. Cette nouvelle convention intègre 14 nouvelles communes portant ainsi le nombre de communes du périmètre à 66. Elle permet la mise en place d'une nouvelle gouvernance par la création d'un comité technique et d'un poste de chargé de coordination de projets pour améliorer le travail en transversalité avec les trois collectivités et particulièrement dans de nouveaux champs : patrimoine immatériel, patrimoine industriel, architecture contemporaine. Par ailleurs, la scénographie du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ouvert en 2009 va être refondue.

CRÉATION ARTISTIQUE



Soutien à la création
artistique

contre 18,5 M€ en 2022.

19 692 991 €

L'État a soutenu la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) en Pays de la Loire à hauteur de 19,69 M € en 2023 dont 18,05M€ pour le spectacle vivant et 1,64M€ pour les arts visuels.

Répartition

Soutien à la création artistique, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	18 050 661 €
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	1 642 330 €



CHIFFRES CLÉS DE LA CRÉATION



Les labels :

- 1 **Centre dramatique national** (Angers)
- 2 **Centres chorégraphiques nationaux** (Angers, Nantes)
- 1 **Centre national de création musicale** (Saint-Nazaire)
- 1 **Orchestre national**
- 1 **Centre national de la Marionnette** (Laval)
- 1 **Pôle national cirque** (Le Mans)
- 7 **Scènes de musiques actuelles** (Angers, Laval, Le Mans, Nantes (2), La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire)
- 5 **Scènes nationales** (Château-Gontier, Le Mans, Nantes, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire)
- 1 **Fonds régional d'art contemporain**
- 2 **Centres d'art contemporain d'intérêt national** (Château-Gontier, Saint-Nazaire)
- 2 **Centres culturels de rencontre** (Fontevraud-l'Abbaye, Thiré)

Les appellations : 7 Scènes conventionnées d'intérêt national (Beaupréau, Nantes (2), Rezé, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Herblain),
1 Opéra candidat à l'appellation « Théâtre lyrique d'intérêt national ».

LE SOUTIEN AUX LIEUX DE LA CRÉATION ET DE LA DIFFUSION ARTISTIQUE

La région des Pays de la Loire comprend 24 structures labellisées par le ministère de la Culture, 7 bénéficiant d'une appellation et 4 structures ne bénéficiant ni d'un label ni d'une appellation mais annuellement aidées au fonctionnement par la DRAC. Cet important maillage du territoire permet d'assurer un accompagnement des artistes et une diffusion des œuvres auprès d'un large public et au plus près des territoires. Sa densité et la diversité des domaines qu'il représente confère à ce maillage un atout essentiel au développement de projets, au service de la production et de la diffusion des œuvres dans des dynamiques de coopération et de plus grande proximité. Ces logiques s'inscrivent parfaitement dans le plan du ministère de la Culture « Mieux Produire, Mieux Diffuser », lancé fin 2023.

2023 voit l'arrivée de Martial Di Fonzo Bo à la direction du Centre dramatique national, le Quai à Angers, après le départ fin 2022 de Thomas Jolly appelé à prendre la direction artistique des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

L'année 2023 est également la première année de mise en œuvre du projet de Centre national de la marionnette à Laval dans le cadre du nouveau label décerné par le ministère de la Culture, tout comme le Pôle national cirque, le Plongeur, au Mans qui rejoint un réseau national composé de 14 structures en France.

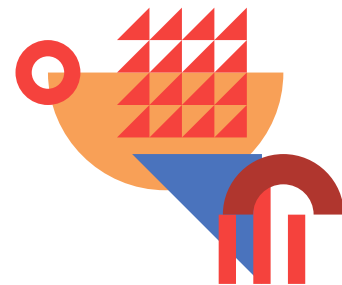
À noter que depuis la dissolution du Centre national des arts de la rue et de l'espace public de Saint-Barthélemy-d'Anjou en 2021, la DRAC accompagne en lien avec la Région des Pays de la Loire la réflexion sur l'opportunité de créer un nouveau CNAREP en région. Le choix d'une implantation à Laval s'est confirmé. Avec le soutien de Laval Agglomération, du Département de la Mayenne, de la Région et de l'État, une nouvelle structure sera créée en 2024 afin de proposer un projet artistique et culturel conforme au cahier des charges et des missions du label national.

CRÉATION ARTISTIQUE EN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

La DRAC a confié une étude à HACNUM (réseau national des arts hybrides et cultures numériques) sur l'écosystème des acteurs du numérique et de la création en Pays de la Loire. Le lancement de cette étude est en parallèle assorti d'échanges entre les trois DRAC du grand ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) en vue d'asseoir une stratégie interrégionale de structuration du secteur en favorisant l'accompagnement de la production et de la diffusion d'œuvres.

INVESTISSEMENT

Une enveloppe de 185 000 € pour soutenir le renouvellement du matériel technique ou scénique dans le cadre de la transition énergétique a permis d'accompagner en 2023 sept projets en région.



La Zoo Galerie - Nantes

Focus

LES ACTEURS DU CHAMP DES ARTS VISUELS

Le Fonds régional d'art contemporain installé à Carquefou, disposant d'une antenne à Nantes et diffusant toute l'année sa collection en région, ainsi que les deux Centres d'art contemporain d'intérêt national (Château-Gontier et Saint-Nazaire) constituent un réseau complété par de nombreux acteurs du champ des arts visuels en région accompagnés par la DRAC au titre de l'accueil en résidence ou au projet.

Ce réseau compte des acteurs très visibles comme, La ZOO Galerie, le Centre Claude Cahun dédié à la photographie, Paradise à Nantes, ou la Gâterie à la Roche-sur-Yon. S'y ajoute un maillage de lieux intermédiaires plutôt bien répartis sur le territoire régional particulièrement en zone rurale : le MAT dans le Pays d'Ancenis, la Galerie Hasy au Pouliguen, Les Moulins de Paillards dans le sud Sarthe et Piacé-le-Radioux en nord Sarthe, la chapelle des Calvairiennes à Mayenne ou encore le centre d'art de Pontmain en Mayenne.

Ces lieux sont un appui important au développement d'une politique d'accompagnement et de diffusion de l'art contemporain en région.

Par ailleurs un ensemble d'espaces partagés d'ateliers d'artistes, (Bonus, Millefeuilles, Open it, pôle des arts du feu à Nantes ou Blast à Angers), permettent d'accueillir les artistes sur les pôles urbains de la région dans un contexte immobilier tendu.



FONDS FESTIVALS

En 2023, 34 festivals du spectacle vivant et des arts visuels ont été accompagnés. La DRAC a donné priorité aux festivals présentant des esthétiques peu diffusées et aux festivals implantés dans des territoires moins pourvus en équipements artistiques.

LES ARTISTES ET COMPAGNIES ARTISTIQUES EN RÉGION

Dans le domaine du spectacle vivant 82 compagnies sont soutenues par la DRAC en 2023.

54 équipes sont conventionnées à titre pluriannuels soit 7 de plus qu'en 2022 et 28 équipes aidées au projet.

Dans le domaine des arts visuels 51 artistes ont été soutenus en 2023 : 31 au titre de l'aide individuelle à la création (AIC) et 20 dans le cadre de l'allocation d'installation d'atelier et d'achat de matériel (AIA).

LA COMMANDE ARTISTIQUE

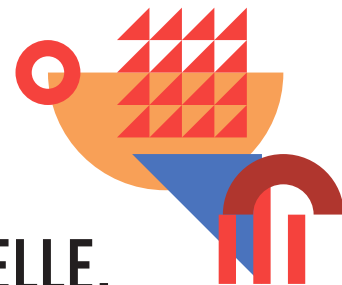
La politique de soutien en arts visuels se décline également en région par une forte dynamique des 1% et de la Commande artistique.

Une dizaine de projets au titre du 1% artistique est supervisée par la DRAC annuellement, en particulier pour des collèges du Département de la Loire-Atlantique, des lycées avec la Région, des médiathèques gérées par des communautés de communes.

La Commande artistique du ministère de la Culture est également dynamique en région à l'exemple de celle confiée à Raphaël Zarka pour son œuvre la Doublure, hommage aux ouvrières de l'ancienne manufacture des allumettes à Trélazé (Maine-et-Loire). Cette commande a été réalisée en 2023 et sera inaugurée en juin 2024.



La Doublure - Raphaël Zarka



FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, EMPLOI



Soutien à la formation, insertion professionnelle, emploi

3 847 163 €

En lien avec d'autres collectivités partenaires, la DRAC exerce une tutelle sur différents établissements d'enseignement supérieur culture. Dans ce cadre, elle apporte des financements globaux à hauteur de 3,8 M€ aux établissements suivants :

- **le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers,**
- **le Pont Supérieur,** Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de La Loire,
- **l'Institut technologique européen des métiers de la musique au Mans (ITEMM),**
- **les Conservatoire à rayonnement régional d'Angers et de Nantes,**
- **l'École des beaux-arts Nantes-Saint-Nazaire, (EBANSN),**
- **l'École supérieure d'art et de design TALM (Tours, Angers, Le Mans),**

Des aides individuelles sur critères sociaux ont été versées aux étudiants de ces établissements pour un montant total de 14 632 €.

Par ailleurs, la DRAC soutient La Nef animation située à l'Abbaye de Fontevraud, et l'Association nantaise de rencontres cinématographiques pour la formation initiale supérieure cinéma du Lycée Guist'Hau (Nantes).



CULTURE PRO

133 300 € ont été alloués aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Culture Pro pour permettre de renforcer la visibilité et d'accompagner l'insertion professionnelle des jeunes artistes diplômés durant la période de crise sanitaire.

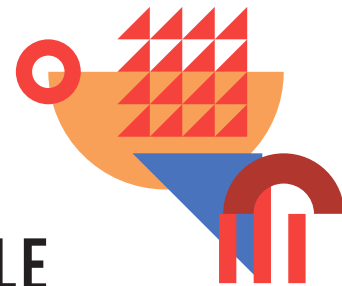
L'ESAD TALM a ainsi conçu Les Affluentes, un dispositif de résidences destinées aux étudiants et aux jeunes diplômés, complété par un programme d'ateliers, des séminaires et des rencontres avec des diffuseurs.

L'École des beaux-arts Nantes-Saint-Nazaire a choisi d'accompagner les étudiants dans leur découverte et leur appréhension du monde professionnel tout au long de leur cursus, de la première année de Diplôme national d'art à la dernière année de Diplôme national supérieur d'études plastiques (DNSEP). Une formation par l'alternance pour les étudiants du DNSEP a également vu le jour.

Au regard des difficultés rencontrées par les acteurs de la culture, et en particulier les secteurs du spectacle vivant et enregistré à la suite de la crise sanitaire puis de la crise inflationniste, un Comité régional des professions du spectacle (COREPS) a été instauré à l'initiative de l'État et de la Région. Cette instance de dialogue social regroupe les pouvoirs publics (État et collectivités territoriales), des organismes sociaux divers, des pôles ressources régionaux, ainsi que des organisations d'employeurs et de salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel (secteurs public et secteur privé). Elle constitue un lieu de débat, de concertation, d'alerte, de veille et de préconisations.



ACTION CULTURELLE ET TERRITORIALE ET INDUSTRIES CULTURELLES



Soutien à l'action
culturelle et territoriale
- industries culturelles

contre 7,3 M€ en 2022.

7 982 180 €

En 2023, 7 982 180 € ont été consacrés aux politiques d'action culturelle et territoriale et aux industries culturelles. Ces crédits ont ciblé des territoires prioritaires qu'il s'agisse de zones rurales ou de quartiers de la politique de la ville ainsi que des publics éloignés de l'offre culturelle. La contractualisation avec les collectivités a été le principal outil de ces politiques publiques, aussi bien en matière d'éducation artistique et culturelle que

de développement culturel des territoires. Les publics jeunes sont les principaux bénéficiaires des actions soutenues. Celles-ci s'inscrivent aussi bien dans le temps scolaire qu'en dehors des établissements. Dans le cadre des politiques interministérielles, la DRAC a maintenu son effort en faveur des publics spécifiques relevant des ministères chargés de la Justice et de la Santé.



CHIFFRES CLÉS

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Nombre de structures de diffusion du spectacle vivant développant des jumelages avec des établissements scolaires financés par la DRAC :

8 labels de la création

Nombre d'enseignements de spécialité « art » financés par la DRAC :

15 (7 en théâtre, 2 en danse, 5 en cinéma, 1 en cirque)

ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION (EMI)

Nombre d'actions EMI financées par la DRAC :

30 (15 en milieu scolaire et 15 hors temps scolaire)

Nombre de résidences de journalistes financées par la DRAC :

4 (Doué-en-Anjou, Nantes, Océan-Marais-de-Mont, Saint-Gille-Croix-de Vie).



CHIFFRES CLÉS

CULTURE/JUSTICE

22 projets mis en place dans 7 établissements pénitentiaires, soutenus par la DRAC et l'administration pénitentiaire (contre 14 en 2022)

2 000 détenus bénéficiaires d'une action culturelle mise en œuvre avec le soutien de la DRAC

11 projets bénéficiant à 200 jeunes sous main de justice, soutenu par la DRAC et la la Protection judiciaire de la jeunesse

CULTURE/SANTÉ

88 projets d'actions culturelles dans 59 établissements de soin et médicaux sociaux, soutenus par la DRAC et l'Agence régionale de santé

CULTURE/HANDICAP

6 structures culturelles aidées par le fonds national d'accessibilité

POLITIQUE DE LA VILLE

14 jumelages entre institutions artistiques et culturelles et quartiers prioritaires de la politique de la ville

37 quartiers politique de la ville bénéficient d'au moins une action soutenue par la DRAC

CONTRACTUALISATIONS TERRITORIALES

31 contrats locaux d'éducation artistique et culturelle et de conventions de projets culturels de territoire accompagnés par la DRAC en 2023

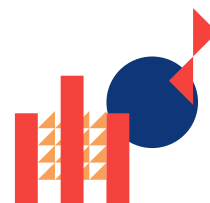
2 conventions départementales dédiées à l'éducation artistique et culturelle

26 EPCI, principalement en milieu rural, 4 villes et 2 départements signataires d'une convention avec la DRAC

1 163 654€ dédiées à ces contrats et conventions en 2023

ÉTÉ CULTUREL

737 900 € attribués à **67 structures culturelles** dans le cadre de l'été culturel, plus de 450 artistes et professionnels mobilisés en Pays de la Loire. 70 000 spectateurs visés, 26 projets programmés dans des territoires ruraux et 37 dans des QPV



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ACCÈS À LA CULTURE

En 2023, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'accès de tous les publics à l'art et à la culture :

- En associant les acteurs culturels dans la mise en œuvre des politiques de publics, notamment jeunes publics, et en soutenant la mise en place de nouvelles actions : aides aux projets, jumelages des institutions artistiques et culturelles avec des établissements scolaires, accompagnement du déploiement du Pass culture dans sa part individuelle, pour les jeunes de 15 ans à 18 ans, comme dans sa part collective de la 6^{ème} à la terminale en partenariat avec l'Éducation nationale.
- En soutenant les collectivités territoriales dans la mise en place ou le développement de politiques locales d'EAC et de démocratisation : en 2023, 4 nouvelles collectivités ont été lauréates du label 100% EAC attribué par le ministère de la Culture : le Mans, Saint-Herblain, la Communauté de communes Châteaubriant-Derval et le Département de la Mayenne.
- En poursuivant les partenariats interministériels :
 - DRAC/ARS intégrant depuis 2021 le secteur du médico-social
 - Culture/Justice avec une attention particulière pour le développement de programmes à destination des jeunes relevant de la PJJ et de formations à destination des personnels ;
 - Culture/Handicap en ouvrant davantage le fond d'accessibilité aux projets relevant du secteur patrimonial et en encourageant la mise en réseau des professionnels.

- En consolidant la formation des acteurs de l'EAC, notamment avec la poursuite en 2023 du plan académique régional de formation EAC initié en 2019 à l'attention des professeurs du second degré titulaire de deuxième année, et avec le déploiement en 2022 du pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle dédié au patrimoine et situé à Angers ;
- En structurant une politique régionale d'éducation aux médias à travers un appel à projets annuel permettant de soutenir 30 actions en direction de publics scolaires mais aussi de la formation d'encadrants et des résidences de journalistes afin de sensibiliser un territoire à cette priorité nationale.
- En favorisant une présence artistique au plus près des habitants (projets itinérants, ouverture de lieux pendant les vacances scolaires, résidences d'artistes...). L'opération nationale Été culturel a favorisé la présence de compagnies artistiques dans les territoires ruraux ainsi que dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Près de 70 000 personnes ont bénéficié des actions menées dans le cadre de cette programmation comprenant 67 projets (55% en QPV et 38% en ruralité). Le déploiement de Micro-Folies sur le territoire régional s'est intensifié mettant ainsi le musée numérique développé par l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette à disposition des habitants éloignés des musées et des salles de spectacles : fin 2023 22 Micro-Folies étaient ouvertes au public et 5 en cours d'équipement. À Laval et Chantonay des Micro-Folies mobiles rayonnent au sein de l'intercommunalité et offrent aux habitants des territoires ruraux un accès de proximité aux ressources numériques.

LIVRE ET LECTURE



La DRAC des Pays de la Loire a renforcé en 2023 les actions en faveur du plan bibliothèques et consolidé les programmes de soutien à la filière du livre.

CONTRATS TERRITOIRE LECTURE ET CONTRATS DÉPARTEMENTAUX LECTURE

La DRAC accompagne les collectivités dans le cadre des contrats de territoire lecture (CTL) afin de structurer, coordonner et valoriser une politique de développement de la lecture publique à l'échelle d'un territoire. En 2023, deux CTL avaient cours sur le territoire régional, trois ont été signés et un était en préfiguration. La mise en œuvre du Plan France Ruralité a permis de mettre l'accent sur les bibliothèques départementales, échelon principal de structuration de la lecture publique sur le territoire. En conséquence, le contrat départemental Lecture (CDL) de la Vendée a été renouvelé en 2023. Des CDL avec la Mayenne et la Loire-Atlantique ont été préparés pour une signature en 2024. La Sarthe et le Maine-et-Loire sont en année de césure.

DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Dans un souci constant d'œuvrer au développement de la lecture en région, la DRAC a accompagné 23 manifestations, salons du livre et résidences d'auteurs organisés sur le territoire, pour un montant total de 245 021 €. Trois territoires dans la région mettent en œuvre le programme « Premières Pages » et le dispositif « Des Livres à Soi » s'élargit au rythme d'une collectivité supplémentaire par an. En 2023, c'est la Communauté de communes Sud Sarthe qui s'y engage afin de contribuer à la médiation du livre auprès des familles et des jeunes enfants en ruralité.

LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION - CONCOURS PARTICULIER DES BIBLIOTHÈQUES

La DRAC soutient la construction et la modernisation des bibliothèques territoriales en s'appuyant sur la dotation générale de décentralisation (DGD). Elle a financé à ce titre 46 projets pour un montant total des aides de 4 717 865 €. À cela s'ajoute un dossier de seconde fraction de la DGD, enveloppe réservée au projet d'envergure nationale : une première tranche de financement du projet d'extension-restructuration de la médiathèque centrale d'Angers, à hauteur de 3 642 731 €.

ÉCONOMIE DU LIVRE

Dans le champ de l'économie du livre, la DRAC contribue à la structuration de la filière en accompagnant l'association des librairies indépendantes - ALIP, le collectif d'éditeurs Coll.LIBRIS et la structure interprofessionnelle régionale, Mobilis. Cette dernière a réalisé à la demande de la DRAC et du Centre national du livre un diagnostic régional de l'ensemble de la filière. La DRAC apporte également des aides financières directes aux acteurs de la chaîne du livre (6 maisons d'édition et 8 librairies aidées en 2023). Ce soutien s'élève à un montant total de 266 986 €.

JEUNES EN LIBRAIRIE

Ce programme d'éducation artistique et culturelle, ouvert aux collégiens et lycéens, contribue à promouvoir la lecture. Axé sur la découverte de la chaîne du livre, les jeunes sont invités à découvrir comment est produit et commercialisé le livre. Guidés par les libraires indépendants de la région, les jeunes découvrent la richesse de la produc-

tion éditoriale à leur disposition. Confiée par la DRAC à l'ALIP et menée en partenariat avec le Rectorat, l'opération a touché 180 classes, soit environ 5 000 jeunes. Cette opération d'envergure menée dans toute la région a été rendue possible par un cofinancement avec les collectivités territoriales volontaires. La DRAC contribue elle-même à hauteur de 95 000 €.

CINÉMA



EXPLOITATION

En région Pays de la Loire, sur 125 établissements cinématographiques, 85 sont classés Art et essai. Il existe 3 réseaux départementaux de salles classées Art et essai, 2 sont soutenus par la DRAC : « Graines d'images » en Sarthe, et « Atmosphère53 » en Mayenne ; l'autre réseau, SCALA, est en Loire-Atlantique et s'adresse aux salles associatives de ce territoire.

En 2023, la DRAC a instruit 114 demandes d'autorisations de séances en plein air pour 168 films diffusés.

La DRAC instruit les demandes soumises de création ou d'extention d'établissements cinématographiques en région, présentées en Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi). À ce titre, elle a été amenée à émettre un avis sur :

- La création d'un nouveau cinéma porté par, et situé dans la Commune de Nort-sur-Erdre, qui comprendra 3 salles et 450

places en remplacement de l'actuel cinéma le Paradiso (1 écran et 230 places), tout en conservant la même enseigne. Le projet a été autorisé par la CDACi du 14 juin 2023.

- La création d'un cinéma Confluence à Carquefou de 4 salles et 459 places. Ce nouvel établissement vient se substituer à l'actuel cinéma le Théâtre de Dion de la Fleuriaye. Le projet a été autorisé en CDACi du 11 juillet 2023 et en CNAC du 4 décembre 2023.

- La création d'un nouveau cinéma à Fontenay-le-Comte de 5 salles et 758 fauteuils qui viendrait se substituer à l'actuel cinéma (de 3 écrans et 520 fauteuils) le Renaissance. Le projet a été autorisé par la CDACi de Vendée du 17 août 2023.

DIFFUSION

Huit festivals de cinémas ou manifestations ont été soutenus, dans le cadre d'aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) instruites par la DRAC, pour un montant de 224 402€ : « Festival des 3 continents » de Nantes, « Premiers Plans » à Angers, « Festival international du Film de la Roche-sur-Yon », « Reflets du cinéma » en Mayenne, Festival « So Film » à Nantes, Festival « Zones portuaires » à Saint-Nazaire, « Les écrans du Réel » au Mans, Festival Cinémas d'Afriques », ce dernier situé à Angers est une Biennale.

La DRAC des Pays de la Loire a soutenu par ailleurs :

- le festival du Cinéma Espagnol de Nantes à hauteur de 15 000€.

- le festival « ExtrAnimation » porté par la Plateforme, en lien avec la Nef animation, à hauteur de 10 000€.



ÉDUCATION À L'IMAGE

La DRAC, en partenariat avec le Rectorat et les collectivités territoriales, soutient la mise en place des dispositifs d'éducation à l'image sur temps scolaire, et le dispositif Passeurs d'Images hors temps scolaire. À ce titre, la DRAC apporte un soutien de 31 000 € pour l'ensemble des coordinations qui portent le dispositif « École et Cinéma », 30 000 € pour les 5 départements de « Collège au Cinéma » et 15 000 € pour les 3 coordinations « Maternelle au cinéma ». La DRAC soutient, à l'échelle régionale - et inscrit dans la convention CNC/DRAC/Région - le dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » et lui apporte un soutien financier à hauteur de 50 000 €.

Au titre de l'année scolaire 2023-2024, ces différents dispositifs d'éducation à l'image en milieu scolaire ont touché **100 431 élèves** :

- 10 226 élèves de maternelle
- 37 326 écoliers
- 33 029 collégiens soit 1 970 élèves de plus qu'en 2022
- 19 850 lycéens et apprentis soit 1 883 élèves de plus qu'en 2022

CRÉATION / CINÉMA D'ANIMATION

La DRAC a soutenu 35 résidences de création organisés par la Nef animation (en comptant les résidences « 1^{ères} pages » qui viennent suppléer au dispositif « En sortant de l'École »). L'animation est devenue un point fort de l'offre sur ce territoire en matière de cinéma.

CONVENTION CNC-DRAC-RÉGION

Une nouvelle convention cadre de coopération pour 2023-2025 a été signée entre le CNC, la DRAC et la Région des Pays de la Loire. Les partenaires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines suivants :

- la création et la production d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et d'expériences numériques ;
- la formation et les actions bénéficiant à la structuration de la filière ;
- la diffusion culturelle ;
- l'éducation à l'image ;
- le développement des publics ;
- l'exploitation cinématographique.

En 2023, les partenaires se sont engagés dans le cadre de la convention à hauteur de 6 143 952 €.

La DRAC y contribue pour un montant total de 790 000 €. La participation du CNC s'élève à 1 054 402 €. Celle de la Région des Pays de la Loire à 4 299 550 €.

MÉDIAS

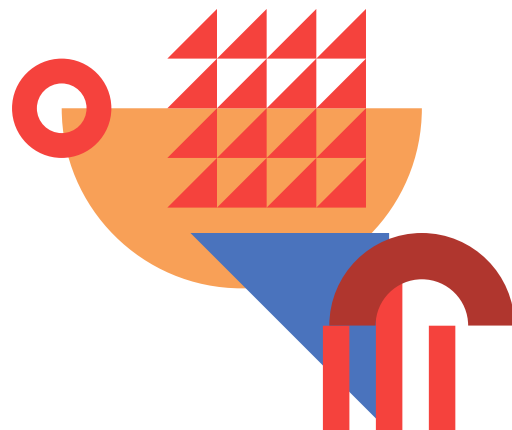


FONDS DE SOUTIEN AUX MÉDIAS D'INFORMATION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité a été créé en 2016 par le ministère de la Culture. Ces médias (publications, sites Internet de presse, radios, télévisions, webtélés, webradios, etc.) font l'objet d'une attention particulière car ils contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires, urbains et ruraux, et sont un vecteur d'information et un facteur de cohésion sociale. Ils contribuent à valoriser l'image des territoires, à la faire évoluer, et permettent à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique, participant ainsi de l'objectif d'éducation aux médias.

Doté d'une enveloppe de 1,8 million d'euros en 2023, le fonds a permis de soutenir 141 médias en France dont 15 en Pays de la Loire pour un montant total de 211 493 €.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAC des Pays de la Loire

1, rue Stanislas Baudry

44035 Nantes Cedex 1

www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Pays-de-la-Loire